



La prévention contre le risque UV

« Une nouvelle étape dans la démarche de Prévention Santé et Sécurité d'Eurovia »



Routes, autoroutes, lignes de train, de tramway ou de métro, plates-formes aéroportuaires ou multimodales, sites industriels et commerciaux : 40 000 collaborateurs d'Eurovia interviennent chaque année sur 25 000 chantiers à travers le monde pour développer les infrastructures de transport et les aménagements urbains.

La construction routière est par nature exposée aux risques d'un travail réalisé en extérieur et exigeant de manipuler plusieurs catégories de produits. Aussi, la démarche de prévention des risques est-elle naturellement inscrite dans la politique de l'entreprise. Leader de son secteur en Europe, Eurovia entend demeurer à la pointe de la sécurité de ses collaborateurs et met en œuvre une approche systématique pour tendre vers le « zéro accident ».

Eurovia complète cette année son dispositif de prévention contre le risque UV, en proposant à tous ses salariés un dépistage dermatologique systématique, et en favorisant une meilleure information des salariés au sujet du risque lié aux ultra-

violets (UV) et des fortes chaleurs pour garantir une protection optimale sur le terrain.

Cette démarche de prévention est inédite – aucune réglementation n'existant sur l'exposition des travailleurs au soleil ou n'identifiant le personnel exposé à un risque majoré dû aux UV.

En cours de déploiement, elle comprend :

- la possibilité pour chaque salarié (y comprise ceux n'intervenant pas directement sur les chantiers) de se faire dépister gratuitement auprès d'un dermatologue,
- la sensibilisation au risque UV et aux fortes chaleurs par le biais de quarts d'heures de formation sur chaque chantier,
- l'expérimentation en Languedoc-Roussillon d'un dispositif de protection aux UV, avec tests et évaluation d'équipements individuels de protection et de crèmes solaires, avant un déploiement plus large.

A l'écoute de ses partenaires de santé – médecins du travail, experts en dermatologie – et de ses salariés, en partenariat avec ses fournisseurs de vêtements de protection, Eurovia progresse chaque jour sur le terrain en matière de prévention, santé et de sécurité.



La prévention contre le risque UV

« Une nouvelle étape dans la démarche de Prévention Santé et Sécurité d'Eurovia »



Prévention et protection contre le risque UV : une double démarche en avance sur la législation

Une grande partie des activités d'Eurovia s'effectue en plein air. Cette particularité expose ses collaborateurs aux risques notamment liés à la chaleur et au soleil pendant le travail.

Comme dans la vie privée, ces risques doivent faire l'objet de mesures de prévention et de protection adaptées sur les chantiers.

Leader de son secteur en Europe, Eurovia entend demeurer à la pointe de la prévention vis-à-vis de ses collaborateurs et complète encore cette année son dispositif de prévention des risques liés aux UV solaires, par des mesures concrètes.

► UNE CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DERMATOLOGIQUE INÉDITE

Dans le souci constant de renforcer la protection et la santé de ses collaborateurs, Eurovia a décidé de proposer à tous ses salariés un dépistage dermatologique chez un professionnel. Cette initiative a été prise en y associant des dermatologues.

Tous peuvent ainsi bénéficier, jusqu'au 30 juin 2012, d'une consultation gratuite chez un dermatologue de leur choix.

Le prix de la consultation sera pris en charge par l'entreprise, par le biais d'un complément de remboursement effectué par les mutuelles d'Eurovia.

Cette démarche est inédite, non seulement à l'échelle de la profession, mais également au niveau du monde de l'entreprise. Eurovia ne se contente pas d'appliquer les réglementations, elle va plus loin et prend des mesures concrètes pour s'assurer que tous ses collaborateurs ne restent pas à l'écart du parcours de soins ; bien qu'il n'existe aucun cadre réglementaire l'y obligeant.

Il n'y a également aucune réglementation sur l'exposition des travailleurs au soleil et aucune réglementation n'identifie le personnel exposé à un risque majoré UV.

L'objectif de cette campagne de dépistage est de favoriser la détection d'éventuelles lésions pré-cancéreuses de la peau de façon précoce afin de maximiser les chances de guérison. Bien entendu, les résultats de ces examens ne seront en aucun cas communiqués à l'employeur et demeureront confidentiels entre le salarié et le dermatologue





La prévention contre le risque UV

« Une nouvelle étape dans la démarche de Prévention Santé et Sécurité d'Eurovia »

Prévention et protection contre le risque UV : une double démarche en avance sur la législation

LA PROTECTION DES SALARIÉS SUR LE TERRAIN CONTRE LES UV ET LES FORTES CHALEURS

Pour informer ses salariés, Eurovia a réalisé un guide des règles de prévention relatives à l'exposition solaire et aux fortes chaleurs dans le cadre de leur activité professionnelle.

Depuis début juin, tous les collaborateurs reçoivent une formation sur le terrain, lors d'un quart d'heure prévention « UV et fortes chaleurs ». L'idée est de favoriser la prise de conscience du risque, qui existe dans le cadre professionnel comme dans la vie privée, pour mieux observer les règles de précaution à respecter pour s'en prémunir.

Les principales recommandations fournies lors des quarts d'heure de sensibilisation sont les suivantes :

- S'informer sur les conditions météo. Depuis le 1^{er} juin 2011, Eurovia met à disposition de tous, sur son intranet les températures et le niveau de risque UV par région.
- Eviter, dans la mesure du possible, les tâches les plus exposées entre 12h et 16h.
- Porter des vêtements de protection couvrant l'ensemble du corps, la tête et des lunettes de protection anti-UV EN 170 ou EN 172 (teintées). Le port de manches courtes et de short est donc proscrit.
- Aménager des temps de pause à l'ombre durant la journée de travail.
- Boire régulièrement.



Au-delà d'un index UV niveau 6 (élevé), il est recommandé, en complément des conseils précédents, de porter un couvre-chef pourvu d'un bord large permettant de protéger non seulement le sommet du crâne mais aussi la nuque et les yeux.

Pour mémoire, la classification des index UV (source Météo France)

Valeur de l'index UV (météo France)	Niveaux de risque
de 1 à 2	Faible
de 3 à 5	Modéré
de 6 à 7	Elevé
de 8 à 10	Très élevé
11+	Extrême





La prévention contre le risque UV

« Une nouvelle étape dans la démarche de Prévention Santé et Sécurité d'Eurovia »

Prévention et protection contre le risque UV : une double démarche en avance sur la législation

► L'EXPÉRIMENTATION MENÉE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Cette expérimentation en Languedoc-Roussillon évalue un dispositif complet de protection aux UV, avec tests et évaluation d'équipements individuels de protection et de crèmes solaires, avant un déploiement à l'échelle d'Eurovia.

Les tests concernent :

- Des tee-shirts haute-visibilité avec des manches trois quart traités anti-UV dans la fibre textile (produits nouveaux, élaborés à la demande d'Eurovia)
- Des couvre-chefs protégeant la nuque et les oreilles
- Des crèmes solaires à appliquer deux fois par jour selon un processus hygiénique défini.

Ce sont les collaborateurs qui évaluent au moyen de grilles les différents typ

- Confort et résistance des vêtements
- Adaptation au métier





La prévention contre le risque UV

« Une nouvelle étape dans la démarche de Prévention Santé et Sécurité d'Eurovia »



Comprendre le risque UV

Le risque UV n'est en effet pas un risque spécifiquement lié à l'activité professionnelle, c'est un risque environnemental et naturel, présent tout au long de la vie, aussi bien privée que professionnelle.

A l'écoute des dermatologues, Eurovia informe ses salariés sur le risque UV.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Bien que nécessaires à l'organisme humain, les rayons ultra-violet (UV) présentent un risque pour la santé en cas d'exposition brève et intense ou plus faibles mais répétées tout au long de la vie, c'est ce qu'on appelle « le risque UV » et le dépistage reste le meilleur moyen de prévention.

Les rayons UV, invisibles à l'œil nu, sont constitués des rayons UVA (très peu filtrés par l'atmosphère, 95% des UV arrivant sur la surface de la Terre) et des UVB (mieux filtrés mais dont l'intensité augmente dans la journée).

Les UVA comme les UVB sont dangereux et présentent un risque :

- pour la peau : des coups de soleil, un vieillissement prématuré, des allergies, et dans les cas les plus graves, des cancers
- pour les yeux : des lésions graves à court terme (kératite ou cécité des neiges) ou à long terme comme la cataracte ou des dégénérescences de la rétine.

C'est bien l'exposition au soleil qui favorise le plus la dangerosité des rayons UV avec des facteurs influant que sont :

- la durée de l'exposition,
- le moment de l'exposition (intensité UV maximale les mois d'été entre 12h et 16h),
- la réflexion (le sable reflète 10 à 25% des UV, la neige 80%)
- le ciel (intensité maximale en cas de ciel sans nuage).

Cependant, le risque UV n'est pas absent par temps nuageux. Le risque UV ne dépend en effet pas de la sensation de chaleur.

L'exposition aux UV est le principal facteur de risque environnemental des cancers de la peau. Avec près de 65 000 nouveaux cas par an en France, les cancers cutanés (carcinomes basocellulaires, épidermoïdes et mélanomes) sont les cancers les plus fréquents. Ils sont également parmi ceux qui ont le plus augmenté ces cinquante dernières années (source Institut National du Cancer).

NOUS NE SOMMES PAS TOUS ÉGAUX DEVANT LE RISQUE UV

Pour lutter contre ce risque, nous disposons tous d'un « capital solaire ». C'est la « dose » maximale de soleil que peut recevoir un individu durant toute sa vie, ceci sans effet sur sa santé. Ce capital est très variable d'un individu à l'autre. Il est génétiquement déterminé à la naissance.

Cette « dose cumulative » d'exposition solaire depuis la naissance est particulièrement déterminante pendant l'enfance. A 20 ans, 50 % du capital solaire est consommé : il est donc essentiel d'économiser ce capital en se protégeant du soleil.

Les personnes présentant certaines caractéristiques sont plus sensibles que d'autres au risque UV :

- Les peaux claires, les cheveux roux ou blonds, les yeux clairs, les peaux qui ont des difficultés à bronzer.
- Des grains de beauté en nombre important (plus de 50)
- Les antécédents familiaux de mélanome.
- La prise de médicaments photosensibilisants.

